

Antenne relais

LES DOSSIERS D'INFORMATION MAIRIE

Lorsqu'un opérateur de téléphonie mobile envisage une nouvelle implantation ou une modification d'antennes relais, il réalise un dossier d'information à l'attention des riverains : le Dossier d'Informations Mairie (DIM).

Consultation des dossiers

L'ensemble des Dossiers d'Informations Mairie, sont mis à disposition du public et consultables sur rendez-vous en Mairie, à la Direction de l'Urbanisme et du Développement Durable (3ème étage).

Pour consulter les DIM déposés, téléchargez les documents ci-dessous :



MAIRIE DE MEAUX

2 place Hôtel de Ville Jacques - Chirac
77100 Meaux